

# **COMMISSION TECHNIQUE ET DEVELOPPEMENT INDOOR**

## **PROCES-VERBAL N°1 DU 26 FEVRIER 2011**

**SAISON 2010/2011**

**Présents :**

Eric HEURTEBIZE, Président de la CTDI

Cyrille BOULONGNE, Laurent DANIEL, François FOCARD, Michel MEYNARD, Frédéric PASTORELLO

**Assiste :**

Jean-Marie SCHMITT

**Excusés :**

Catherine BOUCHON, Alain CLEVENOT, Serge CORVISIER, Thierry GLOWACZ

---

Ordre du jour effectif :

1. Présentation des membres présents
2. Informations fédérales
3. Politiques de la CTDI
4. Questions diverses

### **1. PRESENTATION DES MEMBRES PRESENTS**

Eric HEURTEBIZE précise, en préambule, que cette première réunion physique fait suite aux nombreux échanges que les membres de la CTDI ont pu avoir ces derniers mois concernant la politique à mettre en place au niveau du Haut-Niveau, de la formation, mais surtout du développement.

Cependant un des objectifs de cette réunion, outre le fait de finaliser la mise en place de « l'aide aux projets », de valider les formalités de demandes et d'obtention des Labels MOLTEN, cette réunion doit nous permettre de mieux nous connaître et d'échanger sur des sujets aussi divers soient-ils, afin d'apprécier si nos visions et convictions sont compatibles dans l'optique d'échanges et de travaux en synergie.

Il profite également de ce moment pour remercier le Directeur Technique National de se joindre aux travaux de la Commission.

**Présentation des membres :**

**François FOCARD** : Vice-Président de la Fédération, Président du Comité Départemental des Hauts-de-Seine (92), Entraineur N2 masculin ACBB et Minimes Masculin ACBB.

**Eric HEURTEBIZE** : Elu au Comité Directeur Fédéral, Président CTDI, Vice-Président Technique Ligue Régionale des Pays de la Loire.

**Jean-Marie SCHMITT** : Directeur Technique National.

**Michel MEYNARD** : Entraineur N3F Arago Sète, Entraineur Cadette Arago Sète.

Date de rédaction : 26/02/2011

Date d'approbation : Adopté par le CDF n°4 des 16 et 17 Avril 2011

Date de diffusion : 14/03/2011

Auteur : Eric HEURTEBIZE

**Frédéric PASTORELLO :** Membre du Comité Directeur de la Ligue Régionale de Côte d'Azur et Président de la Commission Régionale Technique, Secrétaire Général du Comité Départemental des Alpes-Maritimes, Présidents du Clubs de Mougins Volley-Ball.

**Cyrille BOULONGNE :** Entraineur Pro B Asnières VB.

**Laurent DANIEL :** Ex Cadre Technique Corse, Franche-Comté et Midi-Pyrénées, Trésorier Ligue Régionale Midi-Pyrénées, Entraineur Benjamines Castres-Mazamet Volley-Ball.

Eric HEURTEBIZE souhaite lever les nombreuses interrogations qui ont été soulevées au cours des dernières semaines.

La philosophie voulue par la FFVB est d'encourager le développement et la fidélisation. Grâce à cette double action, des ressources supplémentaires devraient être dégagées. Celles-ci seront réaffectées au fond des Aides à Projets.

C'est la fin des Aides à l'Emploi pour autant il n'y aura pas de désengagement brutal afin de ne pas provoquer une instabilité et des fragilités structurelles. La CTDI devra accompagner les Ligues Régionales et les Comités Départementaux dans la mise en place de projet.

L'évaluation se fera à plusieurs niveaux. Chaque Zone Technique aura un représentant à la Commission Technique et Développement Indoor. Celui-ci étudiera les dossiers avec le CTS référent FAR. Les dossiers retenus seront ensuite transmis à la Commission Technique et Développement Indoor pour validation. Le Bureau Exécutif prendra la décision finale.

Jean-Marie SCHMITT intervient suite à diverses questions sur la filière de formation des joueurs et le niveau des compétitions.

Si le niveau masculin s'en sort, la donne est un peu différente au niveau féminin. Les filles intègrent tardivement les structures et partent donc avec un handicap tant physique que technique. De plus, il existe des réticences de la part cellule familiale à faire partir les filles. Dans ces conditions les filles performent plus tardivement. Le parcours de formation existe, il a fait ses preuves, certes il n'est pas parfait mais il est un socle important du dispositif. Certes, des jeunes issues des clubs sortent et on peut s'en féliciter, toutefois, il ne faut pas privilégier l'un ou l'autre il faut les articuler.

La question des jeunes surclassés est une question de fond. De nombreuses Ligues Régionales n'ont pas assez d'équipes pour créer des championnats jeunes alors que le nombre de licenciés dans cette catégorie est important.

Eric HEURTEBIZE propose d'associer cette possibilité d'évoluer dans des catégories supérieures à une obligation d'évoluer dans sa catégorie, ou celle juste supérieure.

Ces sujets non prévus à l'ordre du jour seront sans aucun doute traités lors d'une réunion future.

## **2. INFORMATIONS FEDERALES**

François FOCARD prend la parole pour faire le point sur :

**La situation financière** de la Fédération :

Elle est loin d'être alarmiste puisque l'année 2010 devrait se solder par un bilan positif.

**La Commission Technique et Developpement Indoor :**

La CTDI n'est pas une Commission Centrale car la CTDI n'existe pas dans les statuts de la FFVB. Elle ne pourra être réellement reconnue en tant que telle que lors de la prochaine Assemblée Générale en Juin prochain.

Il est rappelé que la création de la commission n'a pas pour but de prendre la main sur la DTN, mais au contraire de permettre un certain soulagement de celle-ci. Ces deux « entités » devant travailler de façon complémentaires. François FOCARD souligne la bonne coopération avec la DTN.

Date de rédaction : 26/02/2011

Date d'approbation : Adopté par le CDF n°4 des 16 et 17 Avril 2011

Date de diffusion : 14/03/2011

Auteur : Eric HEURTEBIZE

Au cours des six derniers mois un schéma d'organisation, d'échanges a été élaboré. De nombreuses idées, y compris politiques, ont été partagées avec diverses personnes.

### **3. POLITIQUES DE LA CTDI**

#### **3.1 Les Aides à Projets**

François FOCARD rappelle la philosophie qui doit animer la CTDI. Le principe de « l'Aide à Projet » sera très prochainement présenté aux Ligues Régionales via un courrier explicatif. L'Aide à Projet remplacera à moyen terme l'aide à l'emploi en vigueur jusqu'à aujourd'hui.

Les aides distribuées jusqu'à présent ne l'ont pas toujours été de façon équitable. Elles servent parfois à des emplois structurels (salarié administratif) au lieu d'être orientées vers le développement de notre activité. Ce projet a pour vocation de mettre en place des projets favorables au développement du Volley-Ball dans l'hexagone. Il ne s'agira pas simplement de faire de la Licence, mais également de favoriser la fidélisation au sein de nos régions.

Jean-Marie SCHMITT confirme son soutien au projet en insistant sur l'importance de l'implication des Formateurs Animateurs Réseaux (FAR) dans la construction et l'aboutissement des différents projets.

Une réunion avec ces derniers nommés est d'ailleurs programmée dans un futur très proche.

Dans la logique de cette démarche il semble important à la CTDI d'insister sur le fait qu'au sein de chaque Ligue Régionale, L'Equipe Technique Régional (quand elle existe) doit également avoir un rôle prépondérant dans le développement local en prenant en compte la diversité, les caractéristiques propres de chacun des départements, bassin de pratique, voire clubs.

Les aides allouées devront à moyen terme ne concerner que les actions en rapport avec le développement et la fidélisation. Il paraît inopportun d'appliquer dès aujourd'hui ce mode de fonctionnement et ainsi mettre en difficultés un certains nombre de ligues.

Il est décidé pour cette année de reconduire l'enveloppe dédiée à « l'aide à l'emploi » dans sa totalité. Toutefois les modalités de répartition seront abordées lors de la prochaine réunion de la CTDI.

Si tous les acteurs du Volley-Ball s'inscrivent dans ce fonctionnement alors nous devrions dégager des moyens supplémentaires qui alimenteront le budget de l'Aide à Projet.

François FOCARD insiste sur le fait qu'il nous faudra pouvoir proposer des solutions de financement autres que fédéraux (plans nationaux ou régionaux d'emplois aidés).

#### **Echéancier de « l'aide au projets »**

- Le dispositif général sera mis en place pour le **1er Mars 2011**,
- Les dossiers à rendre pour le **11 Avril 2011**,
- Les conventionnements et attributions pourront être effectifs à compter du **13 Mai 2011**.

Seront joints au courrier explicatif envoyé aux différentes Ligues Régionales quatre documents types (une fiche de renseignements, concernant la Ligue, descriptive du Projet, une fiche budget également sous forme Excel, une esquisse explicative générique, une convention type).

#### **3.2 Les Labels MOLTEN**

Après une lecture des différents documents relatant les modalités de demandes par les clubs ainsi que les modalités d'obtention des différents « Labels MOLTEN », la majorité des membres présents décident de proroger les textes en vigueur pour l'année sportive 2010/2011.

#### **Echéancier Labels MOLTEN 2011**

Date de rédaction : 26/02/2011

Date d'approbation : Adopté par le CDF n°4 des 16 et 17 Avril 2011

Date de diffusion : 14/03/2011

Auteur : Eric HEURTEBIZE

- Lundi 28 Février      Les formulaires 2011 seront installés sur l'extranet du nouveau site rubrique gestion licences clubs - gestions labels.  
Les formulaires LABELS resteront disponibles sur le site durant les mois de Mars et d'Avril (01/03/2011 > 30/04/2011).
- Lundi 28 Février      Une note explicative sur la saisie formulaire LABEL sera envoyée à l'ensemble des clubs de la FF (+ DTN + ligues + Comités + Comité Directeur Fédéral).  
  
Sur la page LABELS, les clubs auront la possibilité de demander des précisions ou d'obtenir des renseignements par l'intermédiaire d'un message arrivant sur la boite mail spécifique de la Commission Technique et Développement Indoor (CTDI).
- Mai 2011      La CTDI attribuera les labels 2011 afin que ceux-ci soient officialisés pour l'Asemblée Générale 2011 (27/29 Mai).  
  
De façon identique aux labels 2010, la mention des labels 2011 figurera sur la fiche club du site FFVB à partir de Juin 2011.

Eric HEURTEBIZE fait appel à candidature. Un membre de la CTDI devra être très rapidement désigné, en tant que responsable de la gestion des dossiers « Labels MOLTEN » via la boite mail CTDI.

### 3.3 Mode de fonctionnement de la CTDI

Dans le but d'améliorer et de faciliter le fonctionnement de la CTDI il semble indispensable aujourd'hui qu'un salarié soit mis à la disposition de cette commission, afin de centraliser l'information et ainsi mieux la dispatcher.

Au regard de l'engouement de la majorité d'entre nous à se retrouver et ainsi échanger de vive voix, ce qui nous paraît plus pertinent et efficace, une prochaine réunion sera programmée durant la période et sur le site des prochaines Volleyades qui auront lieu du 21 au 24 Avril dans le département des Hauts-de-Seine.

Outre un retour sur les sujets d'actualité dont les modalités de répartition des Aide à Projet, une grande place sera dédiée à la formation du jeune joueur, la valorisation et la prise de plaisir de ce dernier mais également l'annualisation des pratiques.

Fin de réunion à 17h.

Le Président de la CCDI  
Eric HEURTEBIZE

Le Secrétaire de Séance

### DESTINATAIRES :

Ligues Régionales Métropolitaines et d'Outre-Mer/Comités  
Départementaux/Membres du Comité Directeur Fédéral/Membres des Comités  
Commissions Centrales/Direction Technique Nationale/Autre diffusion

Date de rédaction : 26/02/2011  
Date de diffusion : 14/03/2011  
Auteur : Eric HEURTEBIZE

*Notes d'approbation : Adopté par le CDF n°4 des 16 et 17 Avril 2011*

*Date de diffusion : 14/03/2011*

*Auteur : Eric HEURTEBIZE*